



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Invitation à prendre la mesure de l'urgence sociale

Question écrite n° 10725

Texte de la question

Mme Mathilde Panot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'impact de l'inflation sur les conditions de vie des français. En mai 2023, une enquête IFOP a révélé qu'un tiers des Français dispose de moins de 100 euros pour vivre dès le 10 du mois. Ainsi, la proportion de personnes ayant réduit leurs dépenses alimentaires pour des raisons financières a doublé en quinze ans, passant de 29 % en 2007 à 58 % en 2023. Alors, toujours par manque d'argent, plus de la moitié de la population en vient à sauter des repas de manière régulière ou occasionnelle. C'est officiel, les Français doivent choisir entre se nourrir, se loger dignement ou faire le plein pour se déplacer. La violence de la vie chère est telle que les Français sont condamnés à la privation. Cette précarité financière entraîne également une précarité des conditions physiques et mentales, notamment chez les plus jeunes. Comme le soulève François Kraus, directeur du pôle politique de la Fondation Jean Jaurès, « la flambée actuelle des prix ne conduit pas qu'à rogner sur les conditions de vie matérielles des Français les plus pauvres mais aussi à fragiliser leur santé mentale ». La question de l'inflation est donc aussi une question de santé publique. Ce constat est partagé par Bénédicte Bonzi, anthropologue et auteure de *La France qui a faim*. Le don à l'épreuve des violences alimentaires (2023), qui parle de « violences alimentaires » : « Pour les bénéficiaires de l'aide, cette violence se traduit par des conséquences physiques solidement documentées - obésité, hypertension, anémie, problèmes dentaires - et psychologiques (...). Cela crée un sentiment de dévalorisation profond, qui génère des pertes de droits en cascade, car la personne s'habitue à ne plus les faire valoir ». Pendant ce temps, rien n'est fait pour bloquer les prix des produits de premières nécessités, augmenter le SMIC à 1 600 euros, mettre en place une garantie d'autonomie, ou encore fixer des prix plancher du pétrole et du gaz, comme le propose *La France insoumise* depuis septembre 2021. Mme la députée constate que M. le ministre préfère se contenter de la baisse de quelque 500 produits de consommation courante, comme annoncé vendredi 9 juin 2023 au micro d'Apolline de Malherbes. Et ce alors même que les industriels de l'agroalimentaire voient leurs profits s'envoler. Ainsi, une récente note de juillet 2023 de l'Institut La Boétie apprend que les profits du secteur agroalimentaire ont augmenté de 132 % sur un an et que cette hausse des profits bruts est responsable de 70 % de la hausse des prix au premier trimestre 2023. Mme la députée rappelle également que ce n'est pas en demandant des « engagements volontaires » à la grande distribution que les Français cesseront d'avoir le ventre vide. Selon l'UFC-Que choisir, « la mise en place du trimestre anti-inflation n'a en rien permis de juguler l'inflation qui a débuté début 2022 ». Au contraire, toujours selon la note de l'Institut La Boétie, la grande distribution n'a pas « tout fait pour lutter contre l'inflation » et « n'a pas diminué ses marges et les a même augmentées très fortement sur les produits pour lesquels les industriels n'avaient pas déjà trop gonflé les prix. Ainsi, la grande distribution a augmenté ses marges de 57 % sur les pâtes en 2022, s'ajoutant aux 6,6 % de hausse des marges des industriels. » Enfin, selon l'enquête IFOP citée plus haut, 78 % des interrogés estiment que, malgré la mise en place par l'État de diverses aides et boucliers tarifaires, les actions du Gouvernement sont insuffisantes. Elle l'invite donc à prendre la mesure de l'urgence sociale dans laquelle la France se trouve et lui demande quelles mesures il compte prendre pour y répondre véritablement.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Panot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10725

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 octobre 2023

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7146

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)